



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 AVRIL 2008

SEANCE DU : 10 AVRIL 2008

Compte-rendu affiché le : 14 AVRIL 2008

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 AVRIL 2008

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 29

PRESIDENT : Pascal MONTÉCOT, Maire

SECRETAIRE : Raphaël CONSTANT

Membres présents à la séance : Pascal MONTÉCOT, Sylvain BEAUME, Jean-Marcel NANCEY, Françoise FERNANDEZ, Jacky SZULE, Marie-Paule PELLETIER, Eric CONDÉ, Ingrid PAPA, Geneviève LHERMET-JACKOWSKI, Guy DEGLIN, Aline SUCETTI, Jean-Luc BORAUD, Didier GAULON, Frédérique AUBERT, Corinne SEREY, Nelly LAURENT-FOURNIER, Hadjira FERRO, Bernard CONAND, Carole BARDARO, Raphaël CONSTANT, David COLTELLI, Jean-Pierre GABAS, Noël CHAVE, Françoise CASTELAS, Céline NIEMIEC, Annie POTTIEZ

Membres absents ayant donné pouvoir :

- Katia GRAS à Frédérique AUBERT
- Armand GIRAUD à Céline NIEMIEC
- Max GONZALEZ à Jean-Pierre GABAS

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA SÉANCE DU 31 MARS 2008

Une rectification est apportée au Compte-Rendu de la séance du 31 mars 2008 concernant le point n° 1 : Le Compte-Rendu des délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la séance du 17 décembre 2007 a été approuvé par 21 voix pour et 1 abstention (6 membres n'ont pas pris part au vote).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

Par 22 voix pour et 7 abstentions :

- approuve le compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 31 MARS 2008.

2 – COMPTE DE GESTION 2007

Monsieur le Trésorier principal de Salon-de-Provence nous a remis, à fin d'approbation, par notre Conseil municipal, le compte de gestion de l'exercice 2007. Le compte de gestion, consultable en Mairie, décrit la totalité des opérations entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, y compris celles des classes 4 et 5 que le comptable est le seul à tenir. Il comprend également la situation de la commune, sous forme de bilan à l'entrée et à la clôture de l'exercice.

Après avoir consulté :

- le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice 2007,
- les titres définitifs de créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes,
- les bordereaux de mandats,
- le compte de gestion dressé par le Trésorier principal, accompagné :
 - des états de développement des comptes de tiers,
 - de l'état de l'actif,
 - de l'état du passif,
 - de l'état des restes à recouvrer,
 - de l'état des restes à payer.

Après avoir relu le Compte Administratif de l'exercice 2007,

Après s'être assuré que le Trésorier principal a repris dans ses écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007,
- celui de tous les titres de recettes émis,
- celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur P. MONTÉCOT,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

Par 22 voix pour et 7 abstentions :

- approuve le compte de gestion 2007 dressé par le Trésorier principal.

3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Le Compte Administratif (CA) présente les résultats de l'exécution du budget. Sa structure et sa contexture sont identiques à celles du budget. Il compare pour chaque chapitre les prévisions ou autorisations, et le total des émissions de titres de recettes et de mandats de dépenses. Il permet ainsi de faire apparaître pour chaque section les restes à réaliser en recettes et dépenses. Ces restes à réaliser représentent des recettes qui n'ont pas encore été mises en recouvrement, ou des dépenses engagées non mandatées. En ce qui concerne la section d'investissement, les restes à réaliser seront repris dans le budget primitif, et ainsi reportés sur l'exercice suivant.

Une balance générale permet de dégager les résultats globaux réels de clôture, de chacune des deux sections puis des deux sections confondues. Le compte administratif est accompagné d'états annexes (état de la dette, du personnel...) identiques dans la forme à ceux qui accompagnent le budget.

Le compte administratif est présenté à l'assemblée délibérante de la collectivité, qui doit l'arrêter par un vote avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte (loi du 6 février 1992).

1) Les données globales du CA 2007 de la commune - La section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Mouvements réels					Mouvements réels				
Chap. Articles	Descriptif	CA 2007	Prévu 2007	Rappel CA 2006	Chap. Articles	Descriptif	CA 2007	Prévu 2007	Rappel CA 2006
CH. 011	CHARGES A CARACT. GEN.	1 841 824.99	1 849 952.16	1 711 567,89	CH. 013	ATTENUATION CHARGES	82 875.86	97 979.00	75 944,10
CH. 012	CHARGES DE PERSONNEL	4 959 040.09	4 959 043.36	4 680 580,79	CH. 70	PRODUITS DES SERVICES ..	612 884.00	507 41.00	513 701,25
CH. 014	ATTENUATION PRODUITS	89 082.00	137 719.84	89 082,00	CH. 73	IMPOTS ET TAXES	4 369 236.55	4 309 785.00	4 030 211,89
CH. 65	AUTRES CHARGES	649 177.11	666 121.00	571 923,63	CH. 74	DOTATIONS ET PARTICIP.	3 403 198.95	3 341 028.14	3 400 25,86
CH. 66	CHARGES FINANCIERES	267 103.48	268 575.50	261 835,59	CH. 75	AUTRES PROD. GESTION	42 938.72	41 674.00	46 831,53
CH. 67	CHARGES EXCEPTION.	161.00	500.00	52 457,89	CH. 77	PROD. EXCEPTIONNELS	66 091.18	52 918.00	59 568,27
SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS		7 806 388.67	7 881 911.86		SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS		8 577 225.26	8 350 794.14	
Mouvements d'ordre					Mouvements d'ordre				
CH. 042	OP. D'ORDRE ENTRE SECT.	286 215.59	287 628.84		CH. 042	OP. D'ORDRE ENTRE SECT.			
SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE		286 215.59	287 628 .84		SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE				
023	Virement à la section d'invest.		181 253.44						
TOTAL		8 092 604.26	8 350 794.14		TOTAL		8 577 225.26	8 350 794.14	

SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT POUR 2007 DE 484 621.00 €

2) Les données globales du CA 2007 de la commune - La section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Mouvements réels					Mouvements réels				
Chap. Articles	Descriptif	CA 2007	Prévu 2007	Rappel CA 2006	Chap. Articles	Descriptif	CA 2007	Prévu 2007	Rappel CA 2006
CH. 001	DEF. INV. 2005 REPORTE	45 906.85	45 906.85	218 512,82	1068	AFFECTATION DE RESULTAT	801 280.16	801 280.16	617 238,07
CH. 16	EMPRUNTS ET DETTES	465 810.81	468 000.00	589 093,84	CH. 024	PRODUITS DES CESSIONS	0	722 000.00	172 000,00
CH. 20	IMMOS INCORPORELLES	30 125.18	80 171.12	101 236,39	CH. 10	DOTATIONS, FONDS DIV. ...	547 988.51	334 029.01	222 914,33
CH. 204	SUBV. D'EQUIP. VERSEES	13 852.00	13 852.00	23 213,00	CH. 13	SUBVENTIONS D'INVEST.	392 490.78	778 125.00	579 990,25
CH. 21	IMMOS CORPORELLES	617 478.79	828 324.42	546 705,02	CH. 16	EMPRUNTS ET DETTES	503 251.25	700 000.00	1 000 000,00
CH. 23	IMMOS EN COURS	1 464 119.73	2 553 048.75	1 862 397,13	CH. 23	IMMOS EN COURS	18 341.56	184 986.69	157 871,69
SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS		2 637 293 .36	3 989 303.14		SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS		2 263 352.26	3 520 420 .86	
Mouvements d'ordre					Mouvements d'ordre				
CH. 040	OP. D'ORDRE ENTRE SECT.				CH. 040	OP. D'ORDRE ENTRE SECT.	286 215.59	287 628.84	
SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE					SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE		286 215.59		
					021	Virement de section de fonct.		181 253.44	
TOTAL		2 637 293.36	3 989 303.14		TOTAL		2 549 567.85	3 989 303.14	

SOIT UN DEFICIT D'INVESTISSEMENT POUR 2007 DE 87 725.51 €

LE SOLDE BUDGETAIRE 2007 EST DONC DE :		484 621.00 €
	-	87 725.51 €
	=	396 895.49 €

LE RESULTAT GLOBAL 2007 EST DONC DE :		396 895.49 €
Restes à réaliser dépenses 2007 :	-	1 271 487.22 €
Restes à réaliser recettes 2007 :	+	598 352.91 €
(jointe en annexe)	= -	<u>276 238.82 €</u>

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur P. MONTÉCOT,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

Par 21 voix pour et 7 abstentions (Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote) :

- élit Monsieur Sylvain BEAUME , premier adjoint, président de séance, pour l'approbation du Compte Administratif 2007 présenté par Monsieur le Maire,
- approuve le Compte Administratif 2007 en l'absence de Monsieur le Maire qui s'étant retiré, n'a pas pris part au vote,
- constate les identités de valeur avec les écritures du trésorier principal relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser joints en annexe,
- arrête les résultats définitifs tels que décrits ci-dessus.

4 – AFFECTATION DU RESULTAT 2007 SUR L'EXERCICE 2008

Le compte administratif de l'exercice 2007 a fait apparaître au budget principal :

- section de fonctionnement :
 - un résultat excédentaire de 484 621 €.
- section d'investissement :
 - un résultat déficitaire de 87 725,51 €.
 - des dépenses engagées non mandatées pour 1 271 487,22 €.
 - des restes à réaliser en recettes pour 598 352,91 €.

Soit un besoin de financement en investissement pour l'année 2007 de 760 859,82 €.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur J.L. BORAUD,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

Par 22 voix pour et 7 abstentions :

- affecte le résultat du compte administratif 2007 de la manière suivante :
 - un montant de 484 621 € en réserve au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés du budget principal de la commune, afin de couvrir le besoin de financement en investissement de l'année 2007.
 - un montant de 87 725,51 € au compte 001 – Déficit d'investissement reportés du budget principal de la commune.

5 – PARTICIPATIONS 2008 AUX DIVERS ORGANISMES DE GROUPEMENT

Les crédits de l'article 6554 étant spécialisés, il est proposé de verser en 2008 des participations aux frais de fonctionnement des syndicats intercommunaux suivants :

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	2007	2008
Syndicat Aménagement Bassin Touloubre	46 189	46 189
S.I.V.U. aire d'accueil gens du voyage	2 200	10 504
S.M.E.D. 13	2 075	2 075
TOTAL	50 464	58 768

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur J.L. BORAUD,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

À l'unanimité :

- approuve le montant et la répartition des participations aux divers organismes de regroupement présentées ci-dessus,
- dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2008, chapitre 65, article 6554.

6 – SUBVENTIONS 2008 AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les associations concourent à l'animation et à la vie locale dans des domaines aussi variés que la culture, l'enseignement, la solidarité, le sport, les anciens combattants, l'environnement, la famille, l'économie locale.

La commune aide ces associations dans la réalisation de leurs missions notamment par l'intermédiaire de versements de subventions.

Deux conditions sont requises pour qu'une subvention soit accordée :

- l'association bénéficiaire doit présenter un caractère d'utilité communale. Ce caractère s'apprécie en fonction de l'activité réelle de l'organisme et du rôle effectivement joué par celui-ci à l'égard de la commune.
- l'association bénéficiaire doit avoir la personnalité juridique (déclaration à la Préfecture et publication au Journal Officiel).

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur J.L. BORAUD,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

À l'unanimité :

- approuve le montant et la répartition des subventions municipales présentées dans l'annexe ci-jointe,
- dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2008, chapitre 65, articles 6574 et 65736.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	2007	2008
USEP Maternelle Roux de Brignoles	238,00	238,00
USEP Maternelle Plan de Clavel	238,00	238,00
USEP Maternelle Enjouvènes	238,00	238,00
USEP Elémentaire Vincent Garcin	396,00	396,00
USEP Elémentaire Yvette Besson	396,00	396,00
USEP Primaire Plan de Clavel	396,00	396,00
USEP Primaire Enjouvènes	396,00	396,00
Classe découverte Maternelle Roux de Brignoles	1 700,00	1 700,00
Classe découverte Maternelle Enjouvènes	1 700,00	1 700,00
Classe découverte Maternelle Plan de Clavel	1 020,00	1 020,00
Classe découverte Elémentaire Vincent Garcin	2 920,00	2 920,00
Classe découverte Elémentaire Yvette Besson	2 940,00	2 940,00
Classe découverte Elémentaire Enjouvènes	2 520,00	2 520,00
Classe découverte Elémentaire Plan de Clavel	2 940,00	2 940,00
Maternelle Roux de Brignoles - NOEL	730,00	730,00
Maternelle Plan de Clavel - NOEL	730,00	730,00

Maternelle Enjouvènes - NOEL	730,00	730,00
TRANSPORTS SCOLAIRES 2007/2008		21 210,00
Foyer socio-éduc. C.E.S. Carcassonne	3 000,00	3 000,00
Parents d'élèves de l'enseignement public	150,00	0,00
Conseil local des écoles élémentaires et maternelles	150,00	0,00
Ecole Jeanne d'Arc	150,00	0,00
FSE Lycée de Craponne - Salon de Provence	350,00	100,00
	24 028,00	44 538,00
Acampado Pelissanenco	800,00	800,00
Amicale des sapeurs-pompiers	305,00	305,00
Amicale du comité feux de forêts	2 000,00	1 600,00
Association de Jumelage	12 000,00	9 000,00
Ass des Amis des Moulins de Pélissanne	600,00	2 000,00
Association cycliste des as en Provence	2 000,00	2 000,00
Ass d'accès et de maintien au logement - FJT	500,00	500,00
Don de sang bénévoles de Pélissanne/Aurons/La Barben	770,00	770,00
Développement des soins palliatifs région salonnaise	500,00	500,00
Ass Prévention Autisme Recherche	800,00	800,00
Association provençale de yoga	300,00	300,00
Anciens combattants et victimes de guerres	305,00	305,00
Ass Trufficulture 13	900,00	900,00
Aumônerie des jeunes de Pélissanne	500,00	500,00
Cave coopérative vinicole de Pélissanne	2 287,00	2 287,00
Collectif de la Fraternité Salonnaise	850,00	850,00
Collectif des Associations Caritatives Salonnaises	900,00	900,00
Comité du Souvenir français de Pélissanne	305,00	305,00
Contes et bricoles	300,00	300,00
Corso Fleuri	18 000,00	18 500,00
Coté bambins		500,00
Croix rouge - Initiation 1er secours collège R. Carcassonne	300,00	300,00
Danses de Cour Royale	300,00	300,00
Entraide de l'Eglise Réformée	200,00	200,00
Entraide des B.D.R.	3 100,00	3 100,00
Espace santé jeunes	1 000,00	1 000,00
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie	305,00	305,00
Foyer rural Pélissanne La Barben	2 500,00	2 500,00
L'école du chat des Alpilles	250,00	250,00
L'odyssée de l'espoir Donadieu	305,00	305,00
La Belle Vie	3 100,00	3 100,00
La Prévention routière	200,00	200,00
Les enfants d'abord	150,00	150,00
Les Restaurants du cœur	500,00	500,00
Lou Pélican	5 000,00	3 500,00
Lou Roudoulet dis Escoulan	500,00	500,00
Mission Locale du pays salonnais	14 365,00	14 365,00
Nature et Cadre de Vie	600,00	600,00
Oléiculteurs pélassannais et environs	1 000,00	1 000,00
Personnel Communal de Pélissanne	2 500,00	3 500,00
Scooter Club Pélissannais		300,00
Secours Populaire Français	150,00	150,00
Section des Jeunes sapeurs pompiers du pays salonnais	500,00	500,00
Société Saint-Vincent de Paul	1 200,00	1 200,00

Retraités et personnes âgées (Vieux de France)	2 000,00	2 000,00
Sous-officiers en retraite et leurs veuves	305,00	305,00
Union Patriotique Pélissanne	305,00	305,00
Cap sur Pélissanne	0,00	12 000,00
	85 557,00	96 357,00
Assoc. Sport. C.E.S. Carcassonne	700,00	700,00
Mini mômes 2000	350,00	400,00
Objectif Forme	600,00	600,00
Gymnastique Volontaire	300,00	300,00
Basket club	15 000,00	13 000,00
Pélissanne sport volley	1 300,00	1 300,00
Pélic'Hand club	2 600,00	2 600,00
Union sportive le Pélican	18 500,00	18 500,00
Tennis Club Pélissannais	4 100,00	4 100,00
Badminton Club Pélissannais	1 200,00	1 200,00
Cyclo club Pélissanne	500,00	500,00
La Boule le Pélican	2 200,00	2 200,00
Les foulées pélicannaises	1 400,00	1 000,00
Paint ball JBT	600,00	600,00
Pêcheurs à la Ligne et riverains de la Touloubre	700,00	700,00
Pélican Athlétisme	3 500,00	3 500,00
Pélissanne athlétic club	7 200,00	7 200,00
Boxe Pélissannaise	1 100,00	1 300,00
Section Randonnée Pédestre - Foyer Rural	600,00	600,00
Société Taurine	1 200,00	1 200,00
Compagnie d'Arc	1 400,00	1 300,00
TEAM des Costes	1 700,00	1 700,00
Chasseurs et propriétaires terriens	1 600,00	1 600,00
CDEPMM 13		200,00
Comité des sports	7 550,00	
	75 900,00	66 300,00
La Boule le Pélican		500,00
Tennis club pélicannais	} Manifestations exceptionnelles	300,00
Union sportive le Pélican		500,00
TEAM des Costes		500,00
Paint ball JBT		500,00
		2 300,00
TOTAL 1 - Associations hors convention	185 485,00	209 495,00
CAP sur Pélissanne	32 000,00	
Comité des Fêtes	32 000,00	32 000,00
Office du tourisme (avance 2008 : 12 000 €)	26 244,00	26 244,00
TOTAL 2 - Associations conventionnées	90 244,00	58 244,00
TOTAL 1 + 2 - Toutes associations	275 729,00	267 739,00
C.C.A.S.	130 000,00	135 000,00
TOTAL GENERAL	405 729,00	402 739,00

7 – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE PELISSANNE ET CERTAINES ASSOCIATIONS

Régissant les relations entre une commune et une association, l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et l'article 1^{er} du décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 prévoient l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie d'une subvention dont le montant annuel est supérieur à 23 000 €.

Pour l'année 2008, la commune de Pélissanne souhaite attribuer une subvention supérieure à 23 000 € à deux associations :

- ✓ Association Office de Tourisme du Massif des Costes :

La commune de Pélissanne souhaite attribuer à cette association une subvention de 26 244 € au titre de l'année 2008 nécessitant la conclusion d'une convention d'objectifs.

- ✓ Comité des Fêtes :

La commune de Pélissanne souhaite attribuer à cette association une subvention de 32 000 € au titre de l'année 2008 nécessitant la conclusion d'une convention d'objectifs.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Madame G. LHERMET-JACKOWSKI,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

À l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer des conventions d'objectifs avec l'Office de Tourisme du Massif des Costes et le Comité des Fêtes.

8 – DETERMINATION DES TAUX 2008 DES IMPOTS LOCAUX

Depuis 1981, les conseils municipaux votent chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle (art. 2 de la loi du 10 janvier 1980).

Toutefois, depuis le 1^{er} janvier 2002, date de son entrée au sein de la communauté d'agglomération « Agglopolé Provence », la commune de Pélissanne ne perçoit plus la taxe professionnelle. De ce fait, le taux est désormais voté par le groupement intercommunal.

Les taux des trois impôts directs locaux pour 2004, 2005, 2006 et 2007 étaient les suivants :

- taxe d'habitation : 18,80 % ;
- taxe sur le foncier bâti : 19,81 % ;
- taxe sur le foncier non bâti : 57,80 %.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur P. MONTÉCOT,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

Par 22 voix pour et 7 abstentions :

- adopte pour 2008 les mêmes taux des trois impôts directs locaux que pour les années 2004, 2005, 2006 et 2007, soit :
 - 18,80 % pour la taxe d'habitation ;
 - 19,81 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
 - 57,80 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

9 – BUDGET PRIMITIF 2008

Le budget communal se définit comme l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'année. Il se matérialise par divers documents proposés par le Maire et votés par le Conseil Municipal.

Le budget primitif est chronologiquement le premier acte budgétaire qu'adopte la collectivité locale au cours d'un exercice. Il constitue le document budgétaire essentiel puisqu'il prévoit et autorise l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité locale pour l'exercice à venir.

Il constitue d'ailleurs le seul document obligatoire et pourrait se suffire à lui-même.

En tant qu'acte de prévision, il consiste en un état évaluatif des recettes à réaliser et des dépenses à effectuer pour l'exercice à venir. En tant qu'acte d'autorisation, il s'agit d'un acte juridique par lequel l'assemblée délibérante de la collectivité autorise l'organe exécutif à effectuer des dépenses et à recouvrer des recettes.

En matière de recettes, le budget primitif est l'acte qui doit obligatoirement fixer le taux d'imposition de chacune des quatre taxes directes locales, la loi précisant même que cette fixation est un élément constitutif de son processus d'adoption.

1) Les données globales du Budget Primitif 2008 de la commune - La section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Mouvements réels					Mouvements réels				
Chap. Articles	Descriptif	BP 2008	Rappel Prévu 2007	Rappel CA 2006	Chap. Articles	Descriptif	BP 2008	Rappel Prévu 2007	Rappel CA 2006
CH. 011	CHARGES A CARACT. GEN.	1 885 780,00	1 849 952,16	1 711 567,89	CH. 013	ATTENUATION CHARGES	75 930,00	97 979,00	75 944,10
CH. 012	CHARGES DE PERSONNEL	5 007 290,00	4 959 043,36	4 680 580,79	CH. 70	PRODUITS DES SERVICES ..	612 864,00	507 410,00	513 701,25
CH. 014	ATTENUATION DE PRODUIT	143 365,00	137 719,84	89 082,00	CH. 73	IMPOTS ET TAXES	4 528 729,00	4 309 785,00	4 030 211,89
CH. 65	AUTRES CHARGES	682 412,00	666 121,00	571 923,63	CH. 74	DOTATIONS ET PARTICIP.	3 112 769,00	3 341 028,14	3 400 256,86
CH. 66	CHARGES FINANCIERES	282 400,00	268 575,50	261 835,59	CH. 75	AUTRES PROD. GESTION	41 187,00	41 674,00	46 831,53
CH. 67	CHARGES EXCEPTION.	500,00	500,00	52 457,89	CH. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			59 568,27
SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS		7 996 747,00			SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS		8 371 479,00		
Mouvements d'ordre					Mouvements d'ordre				
CH. 042	OP. D'ORDRE ENTRE SECT.	327 800,00							
SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE		327 800,00			SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE		0		
023	Virement à la section d'inves.	41 932,00							
TOTAL		8 371 479,00			TOTAL		8 371 479,00		

2) Les données globales du Budget Primitif 2008 de la commune - La section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Mouvements réels					Mouvements réels				
Chap. Articles	Descriptif	BP 2008	Rappel Prévu 2007	Rappel CA 2006	Chap. Articles	Descriptif	BP 2008	Rappel Prévu 2007	Rappel CA 2006
001	Déficit investissement	87 725,51		218 512,82	1068	Excédent de fonctionnement	484 621,00	801 280,16	617 238,07
CH. 16	EMPRUNTS ET DETTES	477 300,00	468 000,00	589 093,84	CH. 024	PRODUITS DES CESSIONS		722 000,00	172 000,00
CH. 20	IMMOS INCORPORELLES	70 114,00	80 171,12	101 236,39	CH. 10	DOTATIONS, FONDS DIV. ...	252 950,00	334 029,01	222 914,33
CH. 204	SUBV. D'EQUIP. VERSEES	12 000,00	13 852,00	23 213,00	CH. 13	SUBVENTIONS D'INVEST.	520 408,01	778 125,00	579 990,25
CH. 21	IMMOS CORPORELLES	890 546,00	828 324,42	546 705,02	CH. 16	EMPRUNTS ET DETTES	900 000,00	700 000,00	1 000 000,00
CH. 23	IMMOS EN COURS	386 847,27	2 553 048,75	1 862 397,13	CH. 23	IMMOS EN COURS	69 956,08	184 986,69	157 871,69
SOUS-TOTAL		1 924 532,78			SOUS-TOTAL		2 227 935,09		
RESTES A REALISER 2007		1 271 487,22			RESTES A REALISER 2007		598 352,91		
SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS		3 196 020,00			SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS		2 826 288,00		
Mouvements d'ordre					Mouvements d'ordre				
SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE		0			CH. 040	OP. D'ORDRE ENTRE SECT.	327 800,00		
SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE		0			SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE		327 800,00		
					021	Virement de section de fonct.	41 932,00		
TOTAL		3 196 020,00			TOTAL		3 196 020,00		

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur P. MONTÉCOT,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

Par 22 voix pour et 7 contre :

- adopte le Budget Primitif 2008.

10 – DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération en date du 31 mars 2008, le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de faciliter la gestion active de la trésorerie, le Conseil Municipal peut également donner délégation au Maire afin de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal, *dans la limite de 1 000 000 €.*

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur S. BEAUME,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

Par 22 voix pour et 7 contre :

- donne délégation à Monsieur le Maire pour l'attribution citée ci-dessus, prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 20.

11 – PLAN DE FORMATION 2008 DU PERSONNEL COMMUNAL

En matière de ressources humaines, la municipalité souhaite poursuivre en 2008 ses efforts de formation pour l'ensemble du personnel.

Un plan de formation a été fixé à l'initiative de la collectivité en collaboration avec les services pour adapter, perfectionner les agents, favoriser la promotion professionnelle et l'enrichissement de leurs connaissances.

Tous les services ont été sollicités pour faire connaître leurs besoins afin d'améliorer en priorité le service rendu aux usagers et également pour développer les compétences des personnels.
Ces formations sont choisies à l'initiative des agents ou sur proposition des responsables de service.

LES ORIENTATIONS DU PLAN DE FORMATION

Formations préparatoires aux concours et examens professionnels

Ces formations organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T) permettent aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires de se préparer aux concours et examens pour passer des concours d'entrée de la Fonction Publique Territoriale et accéder à des grades supérieurs et ainsi favoriser leur carrière.

Cinq agents ont été reçus aux tests d'accès en préparation concours, trois agents titulaires et deux non titulaires.

Coût total de ces actions hors frais de déplacement : 4 264 €

FORMATIONS POST CONCOURS

Suite aux réussites aux concours et aux titularisations d'agents de catégories A et B des formations obligatoires sont prévues pour quatre agents.

Les frais de formation sont compris dans la cotisation obligatoire du CNFPT.

Un policier municipal doit également suivre une formation obligatoire organisée par la filière police du CNFPT pour la réactualisation des connaissances liées à son activité.

Coût total de ces actions hors frais de déplacement : 1 250 €

FORMATIONS OBLIGATOIRES EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE

Ces formations regroupent les habilitations électriques, les Certificats d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (C.A.C.E.S), la sécurité des manifestations événementielles, les formations aux gestes et postures, la formation de l'Agent Chargé de la Mise en Œuvre (A.C.M.O) de l'hygiène et sécurité.

Coût total de ces actions hors frais de déplacement : 2 044 €

FORMATIONS AUX LOGICIELS SPECIFIQUES

Afin de parfaire la pratique des agents de comptabilité sur les nouveautés proposées de leur logiciel spécifique, une journée et demi est proposée sur le thème : « Préparation budgétaire et tableaux croisés ».

Coût total de ces actions hors frais de déplacement : 987 €

FORMATIONS DIPLOMANTES

Deux agents du service Education / Jeunesse titulaire du BAFA ont demandé à pouvoir accéder à une formation pour passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'accueil collectif de mineurs. L'Educateur sportif intervenant sur la commune a demandé également afin de mieux encadrer et de diversifier l'offre de stage à passer le Brevet d'Initiateur d'Escalade sur Surfaces Naturelles.

Coût total de ces actions hors frais de déplacement : 1 313 €

FORMATION CONTINUE ET DE PERFECTIONNEMENT

Ce type de formation permet la mise à jour des connaissances professionnelles des agents et également une valorisation de leur action professionnelle de terrain. Plus de 200 journées de formation sont prévues cette année encore avec un accent porté sur l'accueil et les journées d'actualité et de rencontres.

Coût total de ces actions hors frais de déplacement : 5 590 €

FORMATION D'APPRENTISSAGE

Un apprenti se forme en Mairie en vue d'obtenir son Brevet Professionnel.

Coût total de ces actions hors frais de déplacement : 4 550 €

LES DEPENSES ANNEXES À LA FORMATION

Ce sont les dépenses liées aux frais de déplacement et de repas des agents lorsqu'ils doivent suivre des formations en dehors de la commune.

Il y a plusieurs cas dans lesquelles les frais de déplacement et de repas sont à la charge de la commune : les préparations aux concours, les formations des agents non titulaires et les journées de formation ne dépendant du CNFPT.

190 journées vont engendrer des frais de repas et de déplacement pour la commune

Repas : $15.25 \times 190 = 2\,897.5$ €

Déplacements $190 \times 60 \text{ Km} \times 0.28$ € = 3 192 €

En conclusion, le coût total du plan de formation pour l'année 2008 est de 19 998 € pour les formations et de 6 089.50 € pour les frais de déplacement et de repas qui y sont rattachés.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur S. BEAUME,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

À l'unanimité :

- approuve le plan de formation 2008 du personnel communal,
- dit que les crédits suffisants seront inscrits au Budget 2008, chapitre 011, articles 6184 et 6251.

12 – RECRUTEMENT D'EMPLOIS D'ETE DANS LES DIFFERENTS SERVICES MUNICIPAUX

Au terme de l'article 3, alinéa 2 de la loi de 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

D'autre part, au terme de l'article 34 de la même loi, la délibération créant un emploi en application des trois derniers alinéas de l'article 3 doit préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et la rémunération de l'emploi créé.

Chaque année, la commune de Pélissanne se trouve confrontée à des besoins saisonniers : service des repas des centres aérés, travaux dans les écoles, préparation des festivités estivales, petits travaux de voirie ou d'entretien des espaces verts.

Aucun niveau d'étude particulier n'est requis pour accomplir ces tâches. Les rémunérations s'effectueront sur la base du premier échelon du premier grade du cadre d'emplois des fonctionnaires de référence.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur S. BEAUME,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

À l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à recruter, pour les besoins saisonniers, des agents non titulaires et à signer les arrêtés de recrutement ainsi que les avenants éventuels,
- dit que les crédits suffisants seront inscrits au Budget 2008, chapitre 012, article 64131.

13 – DESIGNATION DES COMMISSAIRES AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs. Cette commission est compétente :

- Pour dresser avec l'administration la liste des locaux de référence retenus pour la détermination de la valeur locative des biens imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe d'habitation.
- Pour formuler des observations et avis sur la liste annuelle des personnes assujetties à l'imposition sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés.
- Pour recevoir communication des propositions de dégrèvement.

L'article L 1650 du Code Général des Impôts dispose que cette commission communale des impôts directs est composée de 7 membres, soit le Maire ou l'élu délégué, Président, et six commissaires.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est porté de 6 à 8.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du Conseil Municipal.

Il convient donc de constituer une nouvelle liste de 32 contribuables parmi lesquels 8 membres titulaires et 8 membres suppléants seront choisis par le Directeur des Services Fiscaux.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La présentation des commissaires titulaires et suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées.

Cette liste, présentée lors de la séance du Conseil Municipal, comporte 28 contribuables pélistannais et 4 contribuables ne résidant pas à Pélissanne.

Proposition pour les commissaires titulaires :

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>ADRESSE</u>
ARTAZ	Guy	13330 PELISSANNE
BONNET	Emile	13330 PELISSANNE
CARBONNE	Philippe	13330 PELISSANNE
CHARBONNEAU	Christian	13330 PELISSANNE
ESPI	Alexandre	13330 PELISSANNE
NOCCHI	Jean Claude	13330 PELISSANNE
SUCETTI	Patrick	13330 PELISSANNE
LAPEYRE	Jean Louis	13330 PELISSANNE
ERRERA	Laurent	13330 PELISSANNE
PLANCHENAUT	Catherine	13330 PELISSANNE

MOAL	Janine	13330 PELISSANNE
FAIVRE	Michel	13330 PELISSANNE
JOLLY	Patrick	13330 PELISSANNE
DELENCLOS	René	13330 PELISSANNE
CASTRO	Guy	13680 LANCON
MELCHIO	Lucien	13300 SALON DE PROVENCE

Proposition pour les commissaires suppléants :

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>ADRESSE</u>
FERROUIL	Jacques	13330 PELISSANNE
CHOQUET	Marc	13330 PELISSANNE
CONAN	Christian	13330 PELISSANNE
DIVINCENZO	Antoine	13330 PELISSANNE
LABARTHE	Philippe	13330 PELISSANNE
LABLACHE	Maurice	13330 PELISSANNE
MERRIEN	Philippe	13330 PELISSANNE
MOAL	Isabelle	13330 PELISSANNE
PRADEL	Alain	13330 PELISSANNE
ALFONSI	Jean Emmanuel	13330 PELISSANNE
CALAMUSA	Jean Marc	13330 PELISSANNE
HOUOT	Nadia	13330 PELISSANNE
LECHALUPÉ	Lucien	13330 PELISSANNE
SERGIO	Robert	13330 PELISSANNE
DECHONNE	Evelyne	13300 SALON DE PROVENCE
HORAULT	Fabrice	13300 SALON DE PROVENCE

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur J.L. BORAUD ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

Par 22 voix pour et 7 abstentions :

- acte que Monsieur le Maire ou son Conseiller Municipal délégué, Monsieur Jean-Luc BORAUD, présidera la Commission Communale des Impôts Directs ;
- présente sur la liste des commissaires titulaires :

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>ADRESSE</u>
ARTAZ	Guy	13330 PELISSANNE
BONNET	Emile	13330 PELISSANNE
CARBONNE	Philippe	13330 PELISSANNE
CHARBONNEAU	Christian	13330 PELISSANNE
ESPI	Alexandre	13330 PELISSANNE
NOCCHI	Jean Claude	13330 PELISSANNE
SUCETTI	Patrick	13330 PELISSANNE
LAPEYRE	Jean Louis	13330 PELISSANNE
ERRERA	Laurent	13330 PELISSANNE
PLANCHENAULT	Catherine	13330 PELISSANNE
MOAL	Janine	13330 PELISSANNE
FAIVRE	Michel	13330 PELISSANNE
JOLLY	Patrick	13330 PELISSANNE
DELENCLOS	René	13330 PELISSANNE
CASTRO	Guy	13680 LANCON
MELCHIO	Lucien	13300 SALON DE PROVENCE

- présente sur la liste des commissaires suppléants :

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>ADRESSE</u>
FERROUIL	Jacques	13330 PELISSANNE
CHOQUET	Marc	13330 PELISSANNE
CONAN	Christian	13330 PELISSANNE
DIVINCENZO	Antoine	13330 PELISSANNE
LABARTHE	Philippe	13330 PELISSANNE

LABLACHE	Maurice	13330 PELISSANNE
MERRIEN	Philippe	13330 PELISSANNE
MOAL	Isabelle	13330 PELISSANNE
PRADEL	Alain	13330 PELISSANNE
ALFONSI	Jean Emmanuel	13330 PELISSANNE
CALAMUSA	Jean Marc	13330 PELISSANNE
HOUOT	Nadia	13330 PELISSANNE
LECHALUPÉ	Lucien	13330 PELISSANNE
SERGIO	Robert	13330 PELISSANNE
DECHONNE	Evelyne	13300 SALON DE PROVENCE
HORAULT	Fabrice	13300 SALON DE PROVENCE

14 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PELISSANNE CONCERNANT LA CARTE SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2008

L'inspection académique des Bouches-du-Rhône a fait part des mesures concernant la carte scolaire de notre commune à la rentrée 2008. Il s'avère que 2 classes font l'objet d'une mesure de surveillance, à savoir :

- une mesure de fermeture de la 5^{ème} classe maternelle de l'école des Enjouvènes.
- une mesure d'ouverture d'une 7^{ème} classe élémentaire de l'école des Enjouvènes.

Concernant l'école maternelle des Enjouvènes, la prévision d'effectifs prévue par la directrice semble confirmer qu'il serait possible de conserver la structure pédagogique de l'école maternelle en l'état, soit 5 classes avec une moyenne de 28 élèves par classe. La suppression d'une classe serait à l'origine d'une augmentation sensible des effectifs des 4 classes restantes avec des conditions de travail difficiles pour les enseignants.

Concernant l'école élémentaire des Enjouvènes, nous avons confirmation d'une augmentation des effectifs de l'école ce qui permettrait l'ouverture d'une nouvelle classe. Nous sommes en mesure d'accueillir en terme de structure cette nouvelle classe.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur D. GAULON,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

À l'unanimité :

- émet un avis défavorable à la mesure de fermeture de la 5^{ème} classe de l'école maternelle des Enjouvènes,
- émet un avis favorable à l'ouverture de la 7^{ème} classe de l'école élémentaire des Enjouvènes.

15 – SEMAINE INTERCOMMUNALE DU LIVRE – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE PELISSANNE

La communauté d'agglomération « AgglopoLe Provence » a sollicité, par l'intermédiaire des élus municipaux délégués à la culture, des médiathèques et des bibliothèques, les communes, afin de proposer un projet d'animation culturelle qui corresponde au thème « Femmes et Méditerranée », dans la semaine du 24 mai au 7 juin 2008.

Lors de la séance du 11 avril 2008, il sera proposé au Conseil Communautaire de décider du versement d'une aide financière par commune partenaire du projet, correspondant aux frais et d'autoriser la signature d'une convention entre la Communauté d'Agglomération et chaque commune participant à « la Semaine Intercommunale du Livre ».

Il appartient aujourd'hui à la Commune de Pélissanne de valider cette opération.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Madame C. SERY,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré

À l'unanimité :

- approuve la participation de la commune de Pélissanne à l'opération « la Semaine Intercommunale du Livre »,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention qui sera proposée par Agglopoie Provence.

Fait à Pélissanne, le 14 AVRIL 2008

Pascal MONTÉCOT
Maire de Pélissanne